

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

**DELIBERATION
CC_2026_023**

OBJET :

**COMMISSION 6 -
CULTURE - TOURISME -
SPORTS**

CULTURE

***Octroi de subventions
2026 - Harmonies***

**Présents au vote de la
délibération :**

Titulaires et suppléants
présents : 42
Procurations : 7

Nombre de votants : 49

Communauté de communes P

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt six, le vingt six janvier à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 20 janvier 2026, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Benjamin DUMORTIER, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, Philippe DELCOURT, Léone PIERKOT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Cathy POIDEVIN, Olivier VERCROYSE, Christophe THIEBAUT, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Anne WAUQUIER, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, François-Hubert DESCAMPS, Anne-Sabine PLAYS, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine GAU, Michel PIQUET, Valérie NEIRYNCK, Luc MONNET, José DUHAMEL, Guillaume FLUET, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

José ROUCOU, procuration à Sylvain CLEMENT
Régis BUE, procuration à Michel PIQUET
Frédéric SZYMCZAK, procuration à Jean-Louis DAUCHY
Coralie SEILLIER, procuration à Bruno RUSINEK
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY
Didier WIBAUX, procuration à Marie CIETERS
Michel MAILLARD, procuration à Anne WAUQUIER

Absents excusés :

Isabelle LEMOINE, Vinciane FABER, Gilda GRIVON

Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK

COMMISSION 6 - CULTURE - TOURISME - SPORTS

CULTURE

Octroi de subventions 2026 - Harmonies

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la compétence « *Action Sociale d'Intérêt Communautaire* »,

Considérant que la Communauté de communes est compétente pour la mise en œuvre d'actions culturelles d'intérêt communautaire,

Considérant que sont d'intérêt communautaire :

- *le soutien d'acteurs contribuant au rayonnement et à l'animation culturelle et sportive du territoire ;*
- le soutien à l'enseignement musical en dehors des périodes scolaires.

Vu les demandes de subventions introduites par les harmonies,

Vu l'avis de la Commission 6 - Culture, tourisme et sport lors de sa séance du 15 janvier 2026.

Dans le cadre de sa compétence « *Soutien à l'enseignement musical en dehors des périodes scolaires* », la Communauté de communes subventionne les Harmonies de son territoire. Elle octroie 2 000 € d'aide financière par an à chacune d'entre elles ainsi que 200 € par participation aux cérémonies patriotiques dans une commune voisine (le 8 mai, le 14 juillet et le 11 novembre 2025)

Les associations suivantes ont introduit une demande de subvention en tant qu'harmonie :

- Fanfare l'Avenir Auchy-lez-Orchies ;
- Harmonie de l'école de musique Florian Soufflet de Beuvry-la-Forêt ;
- L'Avenir de Bourghelles ;
- Harmonie l'Avenir camphinois de Camphin-en-Carembault ;
- La Lyre Coutichoise de Coutiches ;
- L'Union musicale de Gondrecourt ;
- Le Pévèle Pipe Band de Mérignies ;
- La Monchelloise de Moncheaux ;
- Harmonie de Mons-en-Pévèle ;
- Harmonie municipale de Mouchin ;
- Harmonie de la Maison de la musique de Nomain ;
- Harmonie de l'Académie d'Orchies ;
- Harmonie La Concorde d'Ostricourt ;
- Les Amis Réunis de Pont-à-Marcq ;

- Harmonie de l'école de musique de Saméon ;
- Harmonie de Templeuve-en-Pévèle ;
- Fanfare La Concorde de Thumeries ;
- Orchestre régional du Pévèle Mélantois de Tourmignies.

Ouï l'exposé de son Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

DECIDE (par 48 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION SUR 49 VOTANTS) :

Abstention(s) :
Christian DEVAUX

- *De voter les subventions suivantes :*
 - 2 200 € en faveur de la Fanfare l'Avenir Auchy-lez-Orchies ;
 - 2 000 € en faveur de l'Harmonie de l'école de musique Florian Soufflet de Beuvry-la-Forêt ;
 - 2 400 € en faveur de l'Avenir de Bourghelles ;
 - 2 000 € en faveur de l'Harmonie l'Avenir camphinois de Camphin-en-Carembault ;
 - 2 200 € en faveur de La Lyre Coutichoise de Coutiches ;
 - 2 000 € en faveur de l'Union musicale de Gondrecourt ;
 - 2 200 € en faveur du Pévèle Pipe Band de Mérignies ;
 - 2 000 € en faveur de La Monchelloise de Moncheaux ;
 - 2 200 € en faveur de l'Harmonie de Mons-en-Pévèle ;
 - 2 000 € en faveur de l'Harmonie municipale de Mouchin ;
 - 2 000 € en faveur de l'Harmonie de la Maison de la musique de Nomain ;
 - 2 000 € en faveur de l'Harmonie de l'Académie de musique d'Orchies ;
 - 2 000 € en faveur de Harmonie La Concorde d'Ostricourt ;
 - 2 000 € en faveur des Amis Réunis de Pont-à-Marcq ;
 - 2 000 € en faveur de l'Harmonie de l'école de musique de Saméon ;
 - 2 200 € en faveur de l'Harmonie de Templeuve-en-Pévèle ;
 - 2 000 € en faveur de la Fanfare La Concorde de Thumeries ;
 - 2 000 € en faveur de l'Orchestre régional du Pévèle Mélantois de Tourmignies.

Le versement sera effectué sous réserve de la présentation par l'association d'un dossier de demande de subvention complet.

- *D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document et avenant n'en modifiant pas le fond, afférent à ces dossiers.*

Envoyé en préfecture le 30/01/2026

Reçu en préfecture le 30/01/2026

webdelib

ID : 059-200041960-20260130-CC_2026_023-DE

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire rappel ci-dessus
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Valérie NEIRYNCK

Signé électroniquement par : Valérie NEIRYNCK
Date de signature : 28/01/2026
Qualité : SECRETAIRE DE SEANCE



Pour extrait conforme,

Le Président,

Luc FOULON

Signé électroniquement par : Luc FOULON
Date de signature : 28/01/2026
Qualité : PRESIDENT



Bordereau d'acquittement de transaction

| Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
| Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_2026_023
Objet :	Octroi de subventions 2026 - Harmonies
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-01-30 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-200041960-20260130-CC_2026_023-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20260130-CC_2026_023-DE-1-1_0.xml	text/xml	862 o
Document principal (Délibération) Nom original : CC_2026_023.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20260130-CC_2026_023-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	186.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	30 janvier 2026 à 14h25min36s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	30 janvier 2026 à 14h35min11s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Lorena
En attente de transmission	30 janvier 2026 à 16h12min30s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 janvier 2026 à 16h12min35s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 janvier 2026 à 16h12min46s	Reçu par le MI le 2026-01-30